



TEACH

Règlement intérieur de l'Académie (TEACH)

Article 1^{er} – Champ d'application et objet

Les règles ci-dessous sont établies pour un déroulement efficace des cours et pour un bénéfice éducatif optimal pour tous les candidats inscrits tout au long de l'année universitaire. Les règles couvrent la plupart des aspects de la relation entre l'Académie (TEACH) et les candidats afin de garantir une compréhension mutuelle des objectifs pour la réalisation des buts des cours de TEACH, conformément aux lois et normes européennes.

Article 2 : Conduite attendue des candidats

Les candidats inscrits doivent respecter les règles mises en œuvre par TEACH tout au long de leurs études. Tout comportement manifestement contraire aux bonnes mœurs (impolitesse, harcèlement, menaces, insultes, etc.) peut faire l'objet d'une exclusion à la suite d'une enquête menée par TEACH.

Il est notamment **formellement interdit** aux stagiaires :

- d'utiliser les services mis à disposition par TEACH à des fins illégales,
- de faire un usage commercial des informations, services et contenus fournis par TEACH,
- de céder à titre gratuit ou payant ses identifiants d'accès à un tiers,
- de diffuser au public les contenus pédagogiques ainsi que l'ensemble des activités liées,
- de se comporter de manière irrespectueuse envers un membre du personnel ou un autre candidat, que ce soit verbalement ou par écrit.

Article 3 - Sanctions

Tout manquement à ce qui précède et toute autre action considérée par TEACH comme illicite ou inacceptable, selon sa nature et sa gravité, fera l'objet de l'une ou l'autre des sanctions indiquées ci-dessous :

- avertissement écrit par le directeur du site assurant la formation ;
- blâme ;
- suspension temporaire ou définitive d'accès à tout ou partie des services proposés par TEACH (cours, etc.) ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Article 4 – Frais d'inscriptions

Si un candidat inscrit quitte le cours ou en est exclu, aucun droit d'inscription ne lui sera remboursé.